



44 jours de grève au Mont-Saint-Michel Les personnels peuvent être fiers d'eux !

Une lutte exemplaire

Après 44 jours d'une grève exemplaire, les personnels du Mont-Saint-Michel ont obtenu gain de cause sur toute la ligne ! Rappelons que le mouvement a été initié le 3 avril dernier pour dénoncer la dégradation sans précédent des conditions de travail des salariés du Mont, consécutive aux nouvelles modalités d'accès au site. L'avenant à la DSP (Délégation de Service Public) négocié entre le Syndicat Mixte (collectivités) et le délégataire (entreprise Transdev-Véolia) avait abouti à la suppression pure et simple de la navette dédiée aux salariés et habitants du Mont (la « Montoise »). De plus, la dépose de la navette avait été déplacée à 400 mètres du site, obligeant ainsi les salariés à parcourir cette distance deux fois par jour sur un cheminement non-aménagé. Plusieurs accidents de trajet (chutes) ont d'ailleurs été signalés depuis. Un nouveau préavis de grève a été déposé le 3 juin. Depuis, les personnels de l'abbaye étaient en grève reconductible.

Les personnels de l'abbaye ont su résister à toutes les formes de pression ainsi qu'à la tentation d'accepter une navette uniquement dédiées aux agents du CMN (solution proposée depuis le début par le Ministère). C'est en cela que leur mobilisation a été avant tout citoyenne car elle s'est inscrite dans la défense de l'intérêt général et du service public afin de mieux répondre aux besoins des tous les usagers.

Les revendications des personnels

Le préavis de grève intersyndical portait sur trois points : rétablissement d'un transport dédié, gratuité du parking et prise en compte de la pénibilité. Concernant les conditions de desserte, la revendication des personnels a toujours été claire : une navette dédiée à tous les salariés du Mont (public et privé), à la population et aux personnes à mobilité réduite. Pour la CGT, la mise en place de navettes spécifiques aux salariés répond avant tout à une démarche de prévention des risques professionnels. En effet, au regard de l'affluence extrêmement importante en haute saison (3000 personnes à l'heure !) il est primordial de séparer les flux touristiques des professionnels afin d'éviter tout risque d'incident ou de heurt. La gratuité du parking est acquise. Quant à la prise en compte de la pénibilité, le SNMH-CGT a d'ores et déjà interpellé la direction du CMN dans les instances représentatives (Comité Technique du 25 juin et CHSCT du 27 juin)

Ce qui a été obtenu :

- Principe d'un véhicule dédié aux personnels (public et privé), à la population du Mont et aux personnes à mobilité réduite
- 25 départs dédiés par jour **en période de pointe comme en période creuse** (avec une navette par heure de 11 heures à 16 heures)
- Une garantie de service incluant la dépose au pied du Mont sauf circonstance exceptionnelle dûment constatée à la fois par le syndicat mixte et le CMN
- Départ dédié depuis les parkings
- Pour une durée de 3 mois (22 juillet-22 octobre)
- Un processus d'évaluation partagé qui devra analyser la fréquentation effective des navettes et l'adaptation du type de véhicule (retour au micro-bus si besoin)
- Un processus de concertation dès l'automne pour la basse saison
- Un processus de concertation constant pour préparer la haute saison 2014

Ces propositions ont été couchées par écrit et engagent la responsabilité du Président du Syndicat Mixte qui a signé le courrier en date du 11 juillet. Enfin, dans un courrier du 15 juillet adressé au Président du Syndicat Mixte, le Préfet de la Manche s'engage à tout mettre en œuvre afin que la navette dédiée puisse circuler et déposer les salariés au pied du Mont. L'assemblée générale des personnels a voté à l'unanimité en faveur de ces propositions.

Nul ne doute que par ce courrier, l'État au niveau local a largement contribué à débloquer la situation. On ne peut pas en dire autant du Ministère de la Culture qui n'a pas été exempt de tout reproche dans la gestion de ce conflit.

La CGT ne lâche jamais les personnels !

Le travail des organisations syndicales ne s'arrête pas là. Une fois ces engagements pris, le SNMH-CGT veillera à ce que leur mise en œuvre soit effective et se fasse dans les meilleures conditions. Tout d'abord, nous allons demander la convocation en urgence d'un CHSCT sur site afin de mettre en place des mesures compensatoires au bénéfice des personnels permettant de prendre en compte la pénibilité du site et la dégradation des conditions de travail.

En outre, nous allons demander que soit organisée dans les plus bref délais, une réunion de travail afin de définir la meilleure méthode pour le processus d'évaluation partagé qui doit conduire à améliorer le service rendu aux usagers et à préparer les futures conditions d'accès au site.

Cette lutte exemplaire démontre une fois de plus que quelque soit les obstacles, rien ne résiste à la détermination et la mobilisation des personnels !

Paris, le 17 juillet 2013